

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de construction et d'exploitation d'une usine de dépolymérisation enzymatique de polyéthylène téréphtalate (PET) sur le territoire de la commune de LONGLAVILLE (54810)

Par arrêté préfectoral du 16 mai 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de **31 jours** consécutifs du **lundi 12 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus à 19h00, heure de clôture de l'enquête**, sur les demandes suivantes formulées par la société CARBIOS 54, dont le siège social est situé pôle Européen de développement à LONGLAVILLE (54810) :

- demande d'autorisation environnementale afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter, au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une usine de dépolymérisation enzymatique de polyéthylène téréphtalate (PET) sur le territoire de la commune de LONGLAVILLE
- demande de permis de construire concernant le projet précité.

Le projet vise à construire une unité de référence mondiale de biorecyclage enzymatique du PET à échelle industrielle, basée sur une approche biologique avec l'utilisation d'enzymes pour décomposer les plastiques et les fibres induisant une réduction de l'enfouissement et de l'incinération des déchets plastiques.

L'enquête publique unique se déroulera dans la mairie de la commune de LONGLAVILLE. Monsieur Bernard CAREY, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique unique, dans lequel figurent notamment l'étude d'impact commune, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Grand Est sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de la commune de LONGLAVILLE (du lundi au jeudi : 08h30/12h00 et 14h00/17h30 – vendredi 8h30/12h00 et 14h00/16h30)
- lors des permanences du commissaire enquêteur **selon les modalités précisées ci-après**
- **sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-carbios-longlaville>**
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubrique « actions de l'Etat » « Enquêtes et consultations publiques » « Enquêtes publiques » « consulter les enquêtes publiques en cours »)
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine à NANCY), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées par mail : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr ou par téléphone : 03 83 34 27 64

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet auprès du pétitionnaire, à l'attention de M. Arman SAMII, directeur d'usine, par mail : arman.samii@carbiosa.com ou par courrier, CARBIOS SA Parc Cataroux, bâtiment 024, 8 rue de la Grolière, 63100 Clermont-Ferrand.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet :

- par correspondance transmise au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de LONGLAVILLE – A l'attention de M. Bernard CAREY, commissaire enquêteur – 18, place du 24 juillet 1897 54810 LONGLAVILLE
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de la commune de LONGLAVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-carbios-longlaville>
- par courrier électronique adressé à : projet-carbios-longlaville@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de LONGLAVILLE aux jours et heures suivants :
 - **lundi 12 juin de 9h30 à 12h00**
 - **vendredi 23 juin de 14h30 à 17h30**
 - **samedi 1er juillet de 9h30 à 12h00**
 - **mercredi 12 juillet de 16h00 à 19h00**

Au terme de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande d'autorisation environnementale (décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou décision de refus). Le maire de LONGLAVILLE est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport unique du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises :

- à la mairie de LONGLAVILLE aux jours et heures d'ouverture habituels au public
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY – Service de la Coordination des Politiques Publiques – Bureau des procédures environnementales
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Actions de l'Etat » « Enquêtes et consultations publiques » « Rapports et conclusions des commissaires enquêteurs »).